



Voter en Ontario

Votre guide complet sur le vote.



Voter en Ontario

Participez activement à la construction de l'avenir de l'Ontario.

Comment fonctionne le processus électoral?

- › Une élection débute lorsque le premier ministre de l'Ontario décide de déclencher une élection.
- › Le lieutenant-gouverneur signe les décrets de convocation des électeurs, marquant ainsi le début officiel de l'élection.
- › L'Ontario est divisé en 124 circonscriptions électorales. Les candidats de chaque circonscription électorale s'inscrivent pour faire figurer leur nom sur les bulletins de vote et pouvoir commencer à faire campagne.
- › Les électeurs votent ensuite pour le candidat ou la candidate de leur choix dans leur circonscription électorale. Le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix dans chaque circonscription en devient le député ou la députée.
- › C'est habituellement le parti politique qui compte le plus grand nombre de députés élus qui forme le nouveau gouvernement provincial.
- › Les députés se réunissent à l'Assemblée législative de l'Ontario et adoptent les lois en vigueur dans la province.

Qui peut voter?

Pour pouvoir voter, vous devez remplir les conditions suivantes :



avoir au moins 18 ans le jour du scrutin



avoir la citoyenneté canadienne



résider en Ontario

Mon nom figure-t-il sur la liste des électeurs?

Oui - Vous recevrez par la poste une carte d'information de l'électeur (CIE) qui vous indiquera où et quand voter.

Non - Vous pouvez ajouter ou mettre à jour vos renseignements de l'une des façons suivantes :

- › en ligne sur elections.on.ca
- › en personne dans votre bureau du directeur du scrutin
- › en personne lorsque vous irez voter

Vous aurez besoin d'une pièce d'identité comportant votre nom et votre adresse personnelle. La liste des pièces d'identité acceptées est disponible sur elections.on.ca/documents-d-identification.

Comment voter?

Dès qu'une élection sera déclenchée, vous recevrez par la poste votre carte d'information de l'électeur (CIE) qui vous indiquera où et quand voter. Vous pouvez voter :



en personne le jour du scrutin



en personne dans un bureau de vote par anticipation



en personne dans votre bureau du directeur du scrutin



par la poste



au moyen des technologies d'aide au vote dans votre bureau du directeur du scrutin

Comment se déroule le vote?

- › Présentez votre pièce d'identité à un membre du personnel électoral.
- › Obtenez un bulletin de vote sur lequel le membre du personnel électoral a apposé ses initiales.
- › Rendez-vous derrière un isoloir et marquez votre bulletin de vote en sélectionnant le candidat ou la candidate de votre choix.
- › Remettez votre bulletin de vote au membre du personnel électoral, qui le glissera dans l'urne ou l'insérera dans une tabulatrice.
- › Félicitations! Vous venez de voter!

Et si j'ai moins de 18 ans?

- › Si vous avez 16 ou 17 ans, que vous avez la citoyenneté canadienne **et** que vous résidez en Ontario, vous pouvez vous inscrire sur le **Registre ontarien des futurs votants**.
- › À votre 18^e anniversaire, votre nom sera automatiquement ajouté à la liste des électeurs.

Préparez-vous à voter. elections.on.ca

Rendez-vous sur elections.on.ca pour obtenir de plus amples renseignements.



@ElectionsONfr   

1 888 668-8683 | ATS 1 888 292-2312 | info@elections.on.ca